



L'an deux mille vingt et un le 16 du mois de décembre, s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Nomeny après convocation légale du 8 décembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : Mme GY Elise – M. LAPOINTE Denis – Mme STEIN Marie Hélène – M. BECCHETTI Daniel – M. THOURON Jean Marc – M. BARTHELEMY Philippe – M. RAKONTONDRAMANITRA Haja – Mme MOUGEOT Colette – M. VOINSON Philippe – M. FAUCHEUR Dominique – Mme MARANDE Carole – M. HOLZER Alain – M. PORTALLEGRI Robert – Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER Serge – Mme MARCHAL Astrid – Mme CHERY Chantal – M. GAY Gérard – M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHMITT Agnès – M. FAGOT- REVURAT Yannick- Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël – M. L'HUILIER Nicolas – M. BECKER Bernard – M. BIRDARD Franck - M. BERNARD Philippe- M. DIEDLER Franck – M. HENCK Dominique – M. CHANE Alain – M. CAPS Antony – Mme JELEN Nelly - M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MOUGINET Dominique – Mme ROJAS Magali – M. CERUTTI Alain - M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON Philippe – M. MARTIN Christophe à M. VOINSON Philippe – M. HENQUEL Patrick à M. MOUGINET Dominique – M. GUEZET Philippe à M. FEGER Serge – M. MATHIEU Denis à M. CERUTTI Alain -

Excusé(s) : M. JOLY Philippe

Secrétaire de séance : Mme GY Elise

L'assemblée dénombrait : **42 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 5

Excusés : 1

Votants : 42

Date d'affichage : 23 décembre 2021

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 42

Contre

Absentions :

CT/PR

01/12//16/2021

Animation/Jeunesse

Autorisation donnée au Président de signer la convention Contrat Territorialisé de Jeunesse et d'Education Populaire

Chantal CHERY, Vice-Présidente en charge de la petite enfance, de la culture et de l'animation, rappelle l'expiration du Contrat Territorialisé de Jeunesse et d'Education Populaire (CTJEP) sur le territoire de Seille et Grand Couronné au 31 décembre 2021. Ce contrat, signé entre le Conseil départemental, la Communauté de Communes et la Fédération des Foyers Ruraux, permet de développement d'une politique jeunesse sur le territoire.

Les subventions départementales des postes d'animateurs coordinateurs et des actions des CTJEP émarginent au titre du CTS (Contrat Territoires Solidaires) 2016 à 2021 sur des crédits territoriaux. Le Département a décidé de prolonger d'une année le CTS afin d'en établir le bilan et de préparer une nouvelle convention contractualisation à compter de 2023.

Aussi, le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle propose, à titre exceptionnel et conjoncturel, une convention annuelle millésimée 2022 à tous les CTJEP.

Le Département maintient sa volonté d'engager ensuite un conventionnement pluriannuel pour tous les CTJEP, avec l'ensemble des parties prenantes.

Rédigé à l'initiative du Conseil Départemental, en partenariat avec les Fédérations d'éducation populaire, le contrat millésimé 2022 reprend les objectifs du précédent contrat, à savoir établir et mettre en œuvre une politique concertée en direction de l'enfance et de la jeunesse sur le territoire des collectivités concernées, via la mise en œuvre de 5 grandes orientations :

- Soutenir les acteur(rice.s) locaux, notamment les associations ;
- Mettre en œuvre un pilotage et un fonctionnement collectif des projets locaux ;
- Développer la dimension éducative des projets locaux ;
- S'adresser aux enfants et aux jeunes dans une dimension intergénérationnelle ;
- Favoriser l'accessibilité des actions aux familles les plus éloignées de la vie sociale et culturelle.

Les animateurs coordinateurs du CTJEP, en partenariat avec les partenaires du contrat, travaillent depuis plusieurs mois à l'élaboration d'un nouveau projet éducation d'animation jeunesse et intergénérationnelle pour la période 2022/2025.

Les animateurs procèdent alors à une présentation de celui-ci et répondent aux questions des délégués présents.

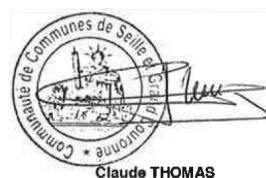
Pour l'année 2022, le montant du financement attribué par la Communauté de Communes Seille Grand Couronné est de 52 666 euros.

A l'issue de cette présentation, Chantal CHERY demande au Conseil Communautaire :

- d'approuver l'ensemble des dispositions de la convention
- d'autoriser le Président à signer le projet de convention CTJEP 2022, avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la fédération d'éducation populaire des Foyers Ruraux.

Le Conseil Communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **Approuve** l'ensemble des dispositions de la convention.
- **Autorise** le Président à signer le projet de convention CTJEP 2022, avec le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle et la fédération d'éducation populaire des Foyers Ruraux, selon les modèles annexés.



CLAUDE THOMAS
2022.01.04 16:04:24 +0100
Ref:20220104_155202_1-1-O
Signature numérique
le Président